

PRÉAMBULE

Pour la première fois dans l'histoire du Plan, une seule Commission avait à traiter de l'ensemble du système de protection sociale français dans chacune de ses composantes (Santé, Vieillesse, Famille, Action Sociale, Chômage) (1) et en rapport avec l'environnement économique (compatibilité du financement du système avec celui des autres dépenses publiques et privées).

Aussi la Commission a-t-elle dû constituer 5 groupes de travail pour approfondir certaines questions, de janvier à mars 1980.

Bien qu'elle n'ait pas toujours pris intégralement à son compte les propositions de ces groupes, la Commission tient à ce que les rapports relatifs à la Santé, à la Vieillesse, à la Famille et à l'Action Sociale figurent en annexes du rapport d'ensemble. Si ce dernier avait dû intégrer l'ensemble des informations ainsi recueillies, il eût atteint un volume incompatible avec les normes fixées par le Commissariat Général au Plan.

Elle souligne en outre que ses travaux ne sont pas en rupture mais en harmonie avec ceux des commissions du VIème et du VIIème Plans, qui ont eu à traiter de la protection sociale

Après un chapitre liminaire sur un certain nombre d'idées reçues qu'il faut combattre, le rapport comporte trois parties :

1. La première, consacrée à la maîtrise du système, décrit les éléments et les conditions d'une bonne régulation ;
2. La deuxième analyse les progrès nécessaires dans le domaine de l'aide aux familles et les lacunes à combler en matière d'action sociale d'hébergement des personnes âgées, de droits sociaux des chômeurs de longue durée ;
3. La troisième trace le cadre institutionnel souhaitable et expose une série de scénarios à moyen terme sur le financement.

(1) Les problèmes d'emploi étaient étudiés dans deux autres Commissions.